



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°3 -

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20250709-250709_3-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025

Nombre de conseillers présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

Étaient présents :

OBJET :
Motion de soutien au journal « la Gazette » Thiers-Ambert

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Patricia BOSTMAMBRUN ;
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

ID : 063-216304303-20250709-250709_3-DE



C.M.09.07.2025
- N°3 -

MOTION DE SOUTIEN AU JOURNAL « LA GAZETTE » THIERS-AMBERT

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;
- **Considérant** que le Maire souhaite soumettre au Conseil Municipal un vœu important relatif à La Gazette Thiers Ambert et à sa rédaction, dans le contexte très préoccupant de sa suppression annoncée, unilatérale et sans concertation, à compter du jeudi 31 juillet 2025.

Un patrimoine journalistique exceptionnel

La Gazette Thiers Ambert, héritière d'un riche patrimoine de presse locale, puise ses racines dans Le Journal de THIERS, diffusé de 1869 à 1944, lui-même issu des *Annonces et avis divers de l'arrondissement de THIERS*, fondées en 1815. Le titre "La Gazette de Thiers" a vu le jour le 31 janvier 1948, incarnant depuis plus de 77 ans une presse de proximité rigoureuse, humaine et ancrée dans les réalités locales.

Ce journal hebdomadaire, avec ses 1 700 exemplaires vendus chaque semaine, ses 400 abonnés fidèles et sa diffusion s'étendant de THIERS à AMBERT, en passant par LEZOUX, NOIRÉTABLE ou PUY-GUILLAUME, représente bien plus qu'un simple média. Il constitue un repère, un lien social indispensable, un témoin privilégié de la vie du territoire, relayant avec honnêteté les événements, les initiatives, les défis et les succès de nos communes et de leurs habitants.

Une décision inacceptable

Le Conseil Municipal s'indigne de la décision prise par le groupe de presse Centre France de transformer ce titre emblématique en simple cahier de quatre pages inséré dans une édition plus large, mettant ainsi fin à l'existence propre de La Gazette, et ce sans la moindre consultation de sa rédaction ni des élus locaux. Cette décision, brutale et opaque, menace directement l'avenir du titre, ses emplois, son identité et sa mission de service public. Elle prive également les habitants de THIERS, d'AMBERT et de l'ensemble du Livradois-Forez d'une voix spécifique, enracinée, au profit d'un traitement distant, uniformisé et déconnecté de leur réalité quotidienne.

Nous saluons le professionnalisme et l'engagement exemplaires des journalistes qui, malgré les réductions d'effectifs successives et l'absence d'accompagnement de la direction depuis plusieurs années, ont continué à faire vivre La Gazette avec passion, semaine après semaine. Leur travail est indispensable à la vitalité démocratique de notre territoire.

Un enjeu démocratique majeur

Nous rappelons solennellement que la presse locale constitue un pilier fondamental de la démocratie. La fragiliser, c'est affaiblir la capacité de nos citoyens à s'informer de manière indépendante, à débattre en connaissance de cause et à s'impliquer dans la vie publique. Le pluralisme de l'information ne saurait être sacrifié au nom de logiques strictement économiques, au détriment de l'intérêt général et de la cohésion territoriale.

Nos demandes

Dans un monde où la désinformation prospère et où les repères démocratiques vacillent, préserver une presse locale de qualité est une exigence citoyenne. La Ville de THIERS prendra toute sa part dans ce combat essentiel.



Ville de Thiers

C.M.09.07.2025

- N°3 -

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 24 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID) :

- **Apporte** son soutien total à l'équipe de La Gazette Thiers Ambert et à tous ceux qui œuvrent pour la préservation de ce titre ;
- **Demande** instamment à la direction du Groupe CENTRE FRANCE de :
 - Suspendre immédiatement sa décision de suppression ;
 - Ouvrir un dialogue constructif avec la rédaction et les élus locaux ;
 - Étudier des alternatives viables et concertées permettant de maintenir l'identité et l'indépendance éditoriale du titre ;
- **Se tient** prêt à participer activement à toute initiative ou démarche permettant de préserver ce titre ;
- **Appelle** les autres collectivités locales, les associations, les entreprises et tous les citoyens attachés à l'information de proximité à se mobiliser pour sauvegarder La Gazette Thiers Ambert.

La secrétaire de séance,



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

ID : 063-216304303-20250709-250709_3-DE

